

DOCUMENT 1 : L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE STRATÉGIQUE

Les facteurs d'instabilité internationale vont continuer à se manifester pour longtemps encore. Les sociétés en transition seront marquées par des tensions fortes, aggravées par les difficultés économiques et d'importantes migrations. Cette instabilité continuera à se traduire par des réactions identitaires violentes, teintées de nationalisme ou de fondamentalisme religieux. Les intérêts de sécurité des pays européens s'en trouveront affectés.

La crédibilité des Nations Unies comme outil de règlement des conflits sera régulièrement mise à l'épreuve. La politique de la France continuera de promouvoir cet élément-clé de la paix et de la sécurité dans le monde.

Notre politique de sécurité doit également prendre en compte des stratégies « asymétriques » menées par des acteurs étatiques ou non étatiques, pouvant aussi bien viser le territoire national que les forces en opérations. Les risques correspondants comprennent les agressions contre les systèmes d'information, les diverses formes de prolifération, la menace terroriste, le développement de la criminalité organisée.

Sur le plan militaire, la fin des années 1990 a été marquée par un développement accéléré des potentiels balistiques dans certaines régions du monde particulièrement sensibles. Dans le même temps, le processus de désarmement d'une part, le renforcement de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive d'autre part, ont semblé se ralentir ces dernières années.

Dans ce cadre, les Etats-Unis ont annoncé leur choix d'options stratégiques nouvelles en décidant notamment de développer une défense antimissile, présentée comme un moyen nécessaire pour compléter la dissuasion.

Pour la France, cette situation ne doit pas conduire à délaisser mais au contraire, à élaborer et consolider les instruments juridiques indispensables au contrôle de la prolifération des armements dans le monde.

Plus largement, face à l'ensemble de ces évolutions, le défi adressé à l'Europe est de se doter de capacités stratégiques et technologiques suffisantes pour assurer son autonomie future d'appréciation et d'action.

(Source : [projet de loi de programmation militaire](#), ministère de la défense, juillet 2001).

QUESTIONS SUR LE DOCUMENT 1 :

- 1) A partir du document, vous tenterez d'identifier quels sont, pour la France, les facteurs d'instabilité internationale. Puis, vous rechercherez des exemples précis de « sociétés en transition » et de « réactions identitaires violentes ».
- 2) Qu'est-ce que les Nations-Unies ? Pourquoi la crédibilité de cette organisation sera-t-elle mise à l'épreuve ? Pourquoi la France souhaite-t-elle « promouvoir cet élément-clé » ?
- 3) En analysant les « risques correspondants », vous préciserez ce que signifie l'expression « stratégies asymétriques ». Que faut-il entendre par « acteurs étatiques ou non étatiques » ?
- 4) Quelle évolution caractérise la menace militaire à la fin des années 1990 ? Pourquoi la France considère-t-elle qu'il s'agit d'un facteur aggravant ?
- 5) Que faut-il entendre par « processus de désarmement » ? par « lutte contre la prolifération » ? par « armes de destruction massive » ?

6) Pourquoi les Etats-Unis veulent-ils développer une « défense antimissile » ? Quelles en sont les conséquences possibles pour la France ?

7) Pourquoi se référer à un « défi adressé à l'Europe » ? Quelles sont les conséquences pour l'Europe ?